Image not found or type unknown

Validité d'un achat avec réduction périmée

Par **MARIE ANNE 93**, le **23/06/2016** à **00:35**

Bonjour,

J'ai commandé un pédalier pour ma mère. Le bon de commande indiquait une remise de 10 € mais je n'ai pas vu de date de péremption. A la réception de la commande, que je n'ai pu ouvrir que 3 semaine plus tard, je me rends compte que la société réclame les 10 € au motif que le bon de commande était périmé (je ne sais pas si c'est le bdc ou la remise n'en ayant pas gardé copie). Dois-je payer ces 10 € ? J'ai demandé une copie à la société qui me dit l'avoir détruit. pourquoi ne pas avoir annulé la commande plutot que de l'honorer et réclamer les 10 €. N'est ce pas abusif ?

Merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **23/06/2016** à **09:33**

Bonjour,

Pensez-vous que contester, même si vous avez raison, ne soit pas plus coûteux que les 10 € qui vous sont réclamés, d'autant que vous n'avez plus de preuves de votre demande ? Rien que les coups de téléphone, les recommandés, etc. vont atteindre rapidement cette somme.

Par ailleurs, afin que je me couche moins bête ce soir, qu'est-ce que vous appelez "un pédalier" ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés